

**Portée générale**

1. Les présentes conditions contiennent et régissent l'intégralité de l'accord entre le client et GIACOMINI (GIACOMINI BENELUX SA/NV), Rue Provinciale 273-279, 1301 Wavre, Belgique, BE 0413.464.181), concernant l'ensemble des travaux ou commandes demandés et confiés à ou par nous. Ces conditions sont réputées acceptées irrévocablement par la signature du bon de commande, de l'offre ou du contrat par le client, nonobstant toute correspondance antérieure et nonobstant toutes autres conditions, documents ou formulaires de quelque nature que ce soit émanant du client, même si ces documents sont de date plus récente. Toute dérogation aux présentes conditions doit obligatoirement être faite par écrit. L'approbation d'une offre ou la passation d'une commande implique l'approbation de ces conditions générales et la renonciation aux propres conditions du client qui pourraient y déroger.
2. Pour les missions nécessitant des autorisations administratives, GIACOMINI n'a aucune responsabilité concernant les autorisations administratives. Les éventuels dommages et amendes qui en découlent sont intégralement à la charge du client.
3. Nos offres sont valables 30 jours. Leur exécution est soumise aux présentes conditions générales. Tout accord n'est conclu qu'après confirmation de l'offre. Un début d'exécution vaut confirmation, sauf si celui-ci a été fait sous réserve.

**Étendue de la commande**

4. Les travaux/marchandises qui seront livrés par GIACOMINI sont mentionnés dans l'offre et doivent toujours être interprétés de manière restrictive. Les travaux supplémentaires peuvent être prouvés par tous les moyens de droit et sont toujours facturés au prix en régie, sauf mention contraire explicite.
5. Toute modification, ajout ou suppression concernant les travaux ou la livraison tels que décrits dans le bon de commande/l'offre/le contrat doit faire l'objet d'un avenant au bon de commande/l'offre/le contrat. À défaut, il sera toujours et irrévocablement considéré que ces travaux ou cette livraison ont été exécutés conformément aux instructions verbales du client. Toute confirmation ou notification écrite de GIACOMINI concernant une modification, un ajout ou une suppression des travaux ou de la livraison tels que décrits dans le bon de commande/l'offre/le contrat sera, à l'égard du client, irréfutable, acceptée et irrévocable en l'absence d'observations écrites de sa part dans les 24 heures suivant l'envoi de notre communication ou confirmation. L'article 1793 du Code civil n'est pas applicable si son application était incompatible avec la présente clause dans le cas de fourniture de travaux.
6. GIACOMINI se réserve le droit à tout moment d'apporter des modifications ou des améliorations aux biens proposés, en tenant compte des évolutions technologiques et des progrès techniques. De tels ajustements ne donnent pas au client le droit d'annuler la commande, de réduire le prix, de réclamer des dommages et intérêts ou toute autre forme de compensation.

**Détermination et révision des prix**

7. Nos prix, tels qu'indiqués dans nos offres, qu'il s'agisse de prix unitaires ou de prix forfaitaires, ont été fixés sur base des tarifs, des cours officiels, des salaires et des charges sociales en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont toujours révisables par GIACOMINI, même sans accord préalable du client, à tout moment et également après le début des travaux ou avant la livraison des marchandises. Sauf mention contraire, nos prix sont hors TVA.
8. Nos prix sont des prix fixes pour la période mentionnée dans la confirmation de commande. Si, après cette période et avant l'exécution effective des travaux, les coûts salariaux et/ou des matériaux devaient augmenter (notamment sur base de l'indice néerlandais CBS Inputprijsindex bouwkosten ou de paramètres objectifs similaires), GIACOMINI est en droit de répercuter intégralement cette augmentation de prix.
9. En cas d'augmentations de prix exceptionnelles et imprévisibles d'un ou plusieurs facteurs déterminants du coût, y compris, mais sans s'y limiter, les prix du carburant, les prix de l'énergie, des matières premières ou des coûts de transport, survenant après la date de l'offre ou de la confirmation de commande et indépendantes de la volonté de GIACOMINI, GIACOMINI se réserve le droit d'ajuster ses prix proportionnellement, même pendant l'exécution du contrat. Cet ajustement sera basé sur des paramètres objectifs et vérifiables.
10. Les travaux exécutés en régie sont facturés à un tarif de 80,00 EUR par heure et par personne, hors matériaux. Les coûts des matériaux utilisés, du transport et des éventuelles prestations supplémentaires sont facturés séparément.
11. Les dispositions et mesures imposées par des coordinateurs externes, des autorités ou d'autres tiers ne sont pas incluses dans notre offre, sauf mention contraire explicite, et seront facturés en supplément le cas échéant.

**Livraisons et délais**

12. Tout délai de livraison de marchandises ou de services, s'il est mentionné, est indiqué à titre purement indicatif et n'implique aucune obligation de résultat. Le retard dans la livraison ou l'exécution n'autorise pas le client à annuler la commande ou à réclamer des dommages et intérêts, ni à suspendre ses obligations de paiement.
13. Toutes les circonstances qui étaient raisonnablement imprévisibles et inévitables au moment de la soumission de l'offre, et qui rendraient l'exécution du contrat financièrement ou autrement plus lourde ou plus difficile que prévu normalement, seront considérées comme des cas de force majeure, y compris (mais sans s'y limiter) les accidents, les guerres (y compris dans le pays des fournisseurs) et leurs conséquences, les mauvaises conditions météorologiques, les grèves, le lock-out, le manque de main-d'œuvre et de matériel, les perturbations et les difficultés de transport, les pandémies, etc., survenant chez GIACOMINI ou chez nos fournisseurs/producteurs. Ils nous confèrent le droit de procéder à la révision ou à la résiliation du contrat. Si ces circonstances entraînent une interruption des travaux, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour la durée de l'interruption, augmentée du temps nécessaire pour la reprise des travaux.
14. La suspension temporaire des travaux/livraisons due à un cas de force majeure ou au client lui-même, entraîne de plein droit et sans indemnité, la prolongation du délai d'exécution ou de livraison initialement prévu d'une période égale à la durée de la suspension. Dans le cas de fourniture de travaux, ce délai sera augmenté du temps éventuellement nécessaire pour redémarrer le chantier. La perte ou l'endommagement par cas fortuit ou force majeure de la chose livrée ou du travail exécuté, ou encore résultant de la faute propre du client ou des personnes dont il répond ou qu'il admet ou tolère chez lui, n'est jamais à la charge de GIACOMINI.
15. Si la livraison franco de port sur le chantier ou l'entrepôt du client (ou à son choix) a été convenue, GIACOMINI, ses sous-traitants ou ses préposés ne sont tenus de livrer à cet endroit que dans la mesure où il est accessible de manière normale. Si cela n'est pas possible, le déchargement aura lieu sur place, à côté du moyen de transport, et les marchandises resteront à partir de ce moment aux risques et à la charge exclusive du client. Une livraison franco de port ne sera applicable que si elle est explicitement convenue dans l'offre et jamais pour un montant d'achat inférieur à 750,00 EUR HTVA.
16. Un défaut dans le délai de livraison, le cas échéant, et tout dommage éventuel ne surviennent jamais de plein droit ; cela nécessite toujours une mise en demeure officielle du client.

**Responsabilité pour dommages**

17. Le client est responsable envers GIACOMINI de tout fait générateur de dommage survenant sur le lieu où les prestations sont fournies, à nos biens, préposés ou sous-traitants et leurs matériaux, tant en raison de sa propre faute (même la plus légère) que de celle des personnes dont il répond ou de tiers qu'il a admis ou toléré sur le lieu des travaux. Le client garantira intégralement GIACOMINI à cet égard contre les réclamations de tiers. GIACOMINI n'est pas responsable de la perte, du vol, de la dépréciation ou de l'endommagement des matériaux ou travaux de toute nature qui nous sont confiés par le client en vue de leur adaptation ou de toute autre manipulation demandée à GIACOMINI, et ce, que ce soit sur ou hors site, ainsi que pendant leur transport ou leur démontage/installation. Le client est

responsable envers GIACOMINI et, par le biais d'une garantie intégrale de GIACOMINI envers les tiers, de tout acte dommageable causé par ou via les matériaux ou travaux de toute nature confiés à GIACOMINI par le client.

18. Il est expressément convenu que si la responsabilité de GIACOMINI devait néanmoins être engagée, cette responsabilité sera limitée à une réduction du prix ou, le cas échéant et au maximum, à une exonération du paiement restant dû, laquelle indemnité sera alors acceptée par les parties comme règlement final. Toute réduction de prix sera déterminée sur base de la gravité des fautes suffisamment prouvées en droit. Prioritairement, il devra être fait appel aux contrats d'assurance applicables avant de pouvoir réclamer une réduction à GIACOMINI. S'il devait y avoir un défaut, de quelque nature que ce soit, dans les matériaux livrés eux-mêmes, le client s'adressera toujours en premier lieu au producteur et ne se retournera contre GIACOMINI qu'en seconde instance.
19. Les marchandises livrées par GIACOMINI sont soumises à une période de garantie d'un (1) an à compter de la date de la facture pour les défauts de production avérés. La responsabilité de GIACOMINI dans le cadre de cette période de garantie est limitée à la fourniture du matériel en remplacement du bien ou de la pièce défectueuse. Pour faire valoir cette garantie, une plainte formelle et écrite doit être déposée auprès de GIACOMINI dans les 15 jours suivant la constatation du défaut, avec une description claire de la nature du défaut. Cette garantie n'est pas applicable aux défauts ou vices résultant d'actes de tiers ou du client, y compris (sans s'y limiter) : utilisation/entretien/installation inappropriée, usure normale, modifications par des tiers/le client, dommages dus à des facteurs externes, etc. La réparation ou le remplacement sous garantie n'entraîne jamais la prolongation de la période de garantie en cours ni le début d'une nouvelle période de garantie.
20. La responsabilité de GIACOMINI est toujours limitée à la valeur des travaux/marchandises tels qu'indiqués dans l'offre ou le contrat. GIACOMINI n'est pas responsable des dommages indirects (notamment dommages consécutifs, manque à gagner, immobilisation, jouissance réduite, etc.).
21. Le client doit s'assurer que le lieu où les prestations doivent être fournies est suffisamment assuré et sécurisé avant le début des travaux.
22. Le client renonce expressément au droit d'exiger directement des dommages et intérêts (à la suite d'une violation du contrat ou d'un acte illicite) d'un agent d'exécution (y compris, sans s'y limiter, les employés, dirigeants et entrepreneurs indépendants) de GIACOMINI, tel que prévu à l'article 6:3 du Code civil belge, sauf en cas de dommages physiques ou de dommages causés intentionnellement par un tel agent d'exécution.

**Résiliation**

23. La résiliation de l'entreprise qui nous est confiée, que ce soit avant ou pendant l'exécution de cette mission, n'est possible qu'avec notre accord écrit et signé explicite, le client étant toujours tenu de payer intégralement les coûts et charges déjà engagés, les travaux déjà exécutés, ainsi que les matériaux et fournitures déjà livrés, augmentés en outre d'une indemnité égale à 30 % du prix total d'exécution hors TVA pour le fait de la perte ultérieure de l'entreprise et de 50 % si l'annulation a lieu dans un délai de 30 jours précédant la date de livraison ou de début de la prestation (de services) prévue.
24. En cas de résiliation par le client de la livraison de marchandises qui nous est confiée, GIACOMINI aura le choix de poursuivre l'exécution forcée du contrat, ou de constater la résolution de plein droit aux frais du client et de réclamer une indemnité forfaitaire de 30 % du prix de vente.

**Acceptation des matériaux**

25. Par la prise de possession des matériaux, le client reconnaît expressément que la marchandise est conforme à sa commande et est exempt de tout vice apparent. Les autres défauts doivent être signalés par écrit au vendeur par lettre recommandée dans les 15 jours suivant leur découverte. Les matériaux/marchandises ne peuvent jamais être réceptionnés sous réserve.
26. GIACOMINI n'est en aucun cas responsable des défauts, de quelque nature que ce soit, des marchandises et matériaux fournis par le client, ses sous-traitants, mandataires ou préposés. La réglementation des articles 1643 et suivants du Code civil concernant les vices cachés de la chose vendue n'est pas applicable, à l'exception de l'article 1648 du Code civil.

**Dispositions particulières concernant la fourniture de travaux**

27. Le lieu de travail doit être équipé gratuitement par le client au profit de GIACOMINI en électricité, eau (max. 25 m de distance et min. 1,5 bar de pression) et un conteneur à déchets. Le client assure un stockage soigneux des marchandises livrées sur le chantier ainsi que leur sécurité et leur assurance.
28. Le lieu de travail est pourvu de la possibilité de transport vertical que GIACOMINI peut utiliser gratuitement. Si les matériaux doivent être montés manuellement, cela sera facturé comme travail supplémentaire en régie. Le chantier doit être pourvu d'un parking gratuit.
29. Le client doit s'assurer que les travaux peuvent être commencés immédiatement. À défaut, les coûts directs et indirects résultant de la perte de temps et de l'immobilisation seront mis à la charge du client, sans mise en demeure préalable.
30. Les espaces où les travaux doivent être exécutés doivent être accessibles, secs, balayés et exempts de tiers ou d'obstacles. Si ce n'est pas le cas, cela sera facturé comme travail supplémentaire en régie. GIACOMINI ne retirera ni ne modifiera jamais les travaux ou matériaux d'entrepreneurs tiers.
31. En cas de report de l'exécution par le client moins de 3 jours avant le début prévu, une indemnité d'attente de 350,00 EUR/jour par ouvrier prévu sera facturée.
32. Si des plans, métrés, fiches techniques ou mesurages sont mis à la disposition de GIACOMINI, GIACOMINI peut logiquement supposer qu'ils ont été correctement exécutés. GIACOMINI n'a aucune obligation de recalcul, de nouveau métré ou de vérification ; GIACOMINI ne peut être tenu responsable des erreurs ou des ambiguïtés dans ces plans ou mesurages.
33. L'exécution des travaux doit se faire selon les règles de l'art. Celles-ci sont spécifiées dans le contrat proprement dit, les fiches techniques de GIACOMINI ou dans le cahier des charges ou, à défaut, dans les prescriptions techniques de Buildwise.
34. Sauf convention contraire ou disposition légale, il n'y a pas de double réception. La réception couvrira définitivement et irrévocablement tous les vices apparents et cachés qui ne compromettent pas la solidité de l'ouvrage, sans autre ou ultérieur recours du client contre GIACOMINI.
35. Si aucune réception n'a été prévue, la livraison des marchandises ou des matériaux ou l'exécution du travail lui-même, sans protestation par lettre recommandée du client dans les 48 heures suivant la livraison ou l'exécution, vaudra acceptation définitive et irrévocable des marchandises livrées ou des travaux exécutés, tant en ce qui concerne les vices apparents que cachés.
36. Dans tous les cas, un paiement inconditionnel des états d'avancement, avances, factures ou autres états de frais sans protestation raisonnable selon les modalités décrites dans l'article ci-après, sera considéré comme une acceptation définitive et irrévocable des travaux qui y sont mentionnés ou virtuellement inclus.
37. Dans tous les cas, la mise en service inconditionnelle totale ou partielle des marchandises/matériaux livrés par le client ou ses mandataires sera considérée comme l'acceptation définitive et irrévocable des travaux. De même que l'achèvement des travaux exécutés.
38. GIACOMINI se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants ou à des tiers pour l'exécution de ses obligations, sans accord préalable du client.

**Législation relative aux consommateurs**

39. Si le contrat a été conclu à distance, le consommateur dispose, à compter de la conclusion du contrat si celui-ci porte sur des services ou à compter de la réception des marchandises si

celui-ci porte sur la livraison de biens, d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter du contrat sans donner de motif, sauf s'il s'agit de l'une des situations prévues à l'article VI.53 du Code de Droit Économique (CDE). Le consommateur doit exercer son droit de rétractation conformément aux conditions fixées à l'article VI.49 §1 du CDE et, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article VI.51 §1 du CDE.

40. Si le contrat a été conclu en dehors des locaux commerciaux de GIACOMINI, le consommateur dispose, à compter de la conclusion du contrat si celui-ci porte sur des services ou à compter de la réception des marchandises si celui-ci porte sur la livraison de biens, d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter du contrat sans donner de motif, sauf s'il s'agit de l'une des situations prévues à l'article VI.73 du CDE. Le consommateur doit exercer son droit de rétractation conformément aux conditions fixées à l'article VI.69 §1 du CDE et, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article VI.71 §1 du CDE.
41. Exclusivement pour les consommateurs, une garantie légale de deux (2) ans s'applique aux marchandises que nous livrons. Cette garantie couvre tout défaut de conformité qui se manifeste dans un délai de deux ans à compter de la livraison du bien. Si le produit livré présente un défaut relevant de la garantie légale pendant cette période, nous nous engageons à réparer ou à remplacer le bien gratuitement. Si la réparation ou le remplacement est impossible ou disproportionné, le consommateur a droit à une réduction de prix appropriée ou à la résolution du contrat. La garantie n'est valable que si le produit est utilisé conformément aux instructions fournies et dans des conditions normales. Les défauts résultant d'une utilisation incorrecte, d'un entretien inapproprié, de dommages causés par des facteurs externes (tels que dégâts des eaux, foudre, etc.) ou d'interventions de tiers ne sont pas couverts par la garantie.
42. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et les dispositions impératives en matière de protection des consommateurs, les dispositions légales priment et les clauses concernées sont limitées à ce qui est légalement autorisé.

#### **Plaintes concernant les avances ou la facturation**

43. Pour être valable, toute plainte concernant les avances, les paiements et les factures doit être faite par lettre recommandée au siège de GIACOMINI dans les huit jours calendaires à compter de la date d'envoi de la facture, de la note ou de l'état de frais. La date de la facture est présumée de manière irréfutable être la date d'envoi de la facture. Le paiement de la facture sans prestation dans le délai imparti constitue toujours et sans exception une preuve suffisante des prestations fournies. La preuve de l'envoi de la facture est fournie par notre livre de factures sortantes ou par l'inclusion dans les déclarations de TVA.

#### **Réserve de propriété**

44. Tous les biens, matériaux et fournitures, ainsi que les travaux exécutés, restent la propriété de GIACOMINI jusqu'au paiement intégral de nos factures en principal et accessoires. Il en va de même si les travaux, livraisons, biens ou matériaux de GIACOMINI ne constituent qu'une partie (accessoire) d'un ensemble plus grand (principal) dont la propriété ou des parties de celle-ci n'appartiendraient pas à GIACOMINI.
45. Le risque est toutefois transféré au moment où les biens ou matériaux quittent nos entrepôts. À partir de la livraison sur le chantier, le client est responsable des dommages et de l'aliénation de ces biens.

#### **Modalités de paiement**

46. Toutes nos commandes et livraisons sont payables dans les 30 jours suivant la date de la facture à notre siège social et sur le numéro de compte indiqué. GIACOMINI se réserve le droit d'exiger une avance sur les travaux à exécuter qu'elle déterminera avant d'accepter la commande et/ou toute autre forme de garantie avant le début des travaux.
47. La T.V.A. et toutes autres taxes, impôts, prélèvements ou frais sont toujours à la charge du client. Le non-paiement à son échéance d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le solde total dû de toutes les autres factures - même non encore échues.
48. Les paiements effectués après la date d'échéance sont imputés d'abord sur l'indemnité forfaitaire, ensuite sur les intérêts échus et enfin sur le montant principal.
49. Si, à la demande du client, la facture est établie au nom d'un tiers, le client reste solidairement et indivisiblement responsable du paiement intégral du montant de la facture et des éventuels accessoires, nonobstant tout accord entre le client et le tiers.
50. Le client ne peut invoquer la compensation ou la retenue de paiements, sauf accord écrit préalable de GIACOMINI.

#### **Paiement tardif, frais et accessoires**

51. Toute dette d'un client restant impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure ni aucune autre formalité, un intérêt de 12 % par an, à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement intégral, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 125,00 Euros, sur le montant dû en principal.
52. Tout retard de paiement, cessation de paiement ou demande de réorganisation judiciaire du client peut donner lieu à GIACOMINI de suspendre ou d'annuler les livraisons et travaux restant à exécuter, et de refuser d'accepter de nouvelles commandes. Toute forme de dommage en résultant est à la charge du client.
53. En cas de paiement tardif d'une facture, GIACOMINI se réserve le droit de suspendre l'exécution de toutes ses autres obligations envers le client, sans mise en demeure préalable et sans être redevable d'aucune indemnité. Cette suspension reste en vigueur jusqu'à ce que tous les montants impayés soient entièrement réglés. De plus, dans ce cas, toutes les autres factures impayées deviennent immédiatement exigibles, quelle que soit leur date d'échéance initiale. En cas de non-paiement, GIACOMINI a le droit d'évaluer, d'ajuster ou, le cas échéant, de mettre fin à la collaboration en cours sans frais ni indemnité.
54. S'il existe une discussion concernant la livraison de services/marchandises, la partie non contestée de la facture sera toujours due par le client.

#### **Droits intellectuels - Données personnelles**

55. GIACOMINI conserve les droits d'auteur et tous les droits intellectuels sur les documents, descriptions techniques, plans, dessins, modèles, échantillons ou photos qu'elle a établis, et ce, indépendamment du fait que des frais aient été facturés au client pour leur fabrication. Ces données ne peuvent être copiées, utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont destinées ou montrées à des tiers, tant qu'elles n'ont pas été rendues publiques par GIACOMINI sans son autorisation écrite préalable, et doivent être restituées immédiatement sur simple demande. GIACOMINI est en droit d'utiliser ces éléments à des fins publicitaires, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client. Toute violation par le client du présent article donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 20 % du prix des biens ou services, sans préjudice du droit de GIACOMINI de réclamer l'indemnisation de son dommage réellement subi s'il est supérieur.
56. Le client autorise GIACOMINI à enregistrer les données à caractère personnel qu'il a communiquées dans un fichier automatisé. Ces données pourront être utilisées dans le cadre de campagnes d'information ou de promotion relatives aux prestations et/ou produits proposés par GIACOMINI, dans le cadre de la relation contractuelle et/ou commerciale entre GIACOMINI et le client. Le client peut à tout moment demander la communication et la rectification de ses données. Si le client ne souhaite plus recevoir d'informations commerciales de la part de GIACOMINI, il lui appartient d'en informer GIACOMINI. Les frais résultant de modifications apportées aux données initiales du client à sa demande seront toujours facturés. Le client autorise également GIACOMINI à utiliser des images des biens livrés et/ou installés chez le client à des fins notamment d'information générale, de publicité, de publication sur le site internet de GIACOMINI, dans des brochures, catalogues ou autres supports promotionnels.

#### **Compétence judiciaire et droit applicable – Nullité**

57. Pour tout litige et/ou différend éventuel découlant de la présente convention ou s'y rapportant, seuls les tribunaux du ressort dans lequel est établi le siège social de GIACOMINI seront compétents. Le droit belge est applicable à toutes les conventions conclues avec GIACOMINI

ainsi qu'à leur interprétation. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément exclue.

58. L'éventuelle nullité ou invalidité de l'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité ou l'invalidité de l'ensemble de la convention ni des autres clauses. En cas de nullité de l'une des dispositions, GIACOMINI et le client s'engagent, dans la mesure du possible et conformément à leur bonne foi et à leur volonté commune, à négocier le remplacement de la disposition nulle par une disposition équivalente correspondant à l'esprit général des présentes conditions générales.